



Section CNT-FAU
du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs
de l'Éducation (CNT-STE) 35

Jean-Emile Gombert,
Président de l'université de Rennes II
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes cedex

Rennes, le 29/01/14

Objet : local syndical CNT

Monsieur,

Depuis le 6 janvier, la section CNT-FAU occupe son local et ce de façon illimitée jusqu'à ce que vous décidiez de la reloger dans un local syndical digne de ce nom avec convention d'occupation.

Vous savez que nous ne stopperons ni l'occupation ni les actions jusqu'à obtention de ce local. Votre attitude attentiste ne pourra pas perdurer ainsi, il va vous falloir assumer vos choix et vos actions. Vous ne pouvez plus continuer à vous protéger derrière la décision du CA qui de toute façon ne nous concerne pas directement : nous ne demandons pas une attribution de local mais un relogement. Et surtout, les décisions prises en CA sont uniquement les vôtres comme votre syndicat y est majoritaire.

Vous avez fait démarrer la démolition alors que le balisage ne respecte pas le plan du chantier que nous avons pu consulter. Ceci laisse planer un flou sur la sécurité et la responsabilité juridique des actuels travaux. À ce sujet, une délégation du Syndicat Unifié du Bâtiment et des Travaux Publics de la CNT devrait intervenir pour vérifier les conditions de travail dans lesquelles se font ces travaux.

La balle est dans votre camp, vous savez comment nous contacter si vous prenez la décision de nous reloger.

La section CNT-FAU
du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs
de l'Éducation (CNT-STE) 35